

République Française



N°2023-168

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ORGANISATION D'UN CONCOURS À DESTINATION DES ÉLÈVES DU CYCLE 3  
« CRÉATION DE L'ÉCUSSON DE LA POLICE MUNICIPALE »**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 15 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

**PROCURATIONS :**

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, ANNE-MARIE COLOMBANI À CHRISTINE PRÉMOSELLI, ÉVELYNE LORCET À MARTINE ZERBONE, RENÉ DIES À JEAN-BERNARD MIGLIOLI,

**ABSENTS :**

FRANÇOIS GIBAUD, HUGUES BONNET, LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, ÉVELYNE LORCET, RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**

**Publié le : 17 NOV. 2023**

## **RAPPORTEUR : BRIGITTE DUBOUIS**

Dans le cadre du développement du lien entre la Police municipale et la population, et plus précisément, la population scolaire, la commune de Draguignan propose de mettre en place un concours « Création de l'écusson de la Police Municipale ».

À cette occasion les jeunes écoliers du cycle 3 des écoles élémentaires de la ville (CM1 et CM2) sont invités à réaliser le dessin de l'écusson de la police municipale en respectant les contraintes règlementaires et les valeurs républicaines.

Ce concours sera précédé, pour chaque classe participante, par deux séances d'animation/information proposées par les agents de la police municipale.

Le concours sera ouvert du 20 novembre 2023 au 19 avril 2024 selon le calendrier prévu au règlement annexé à la présente.

Ce règlement sera distribué à chaque établissement lors du lancement de l'action.

Les classes participantes seront invitées à la journée « Raid aventure » du 21 avril 2024, et la classe gagnante du concours se verra offrir une sortie sportive encadrée par le personnel scolaire et par les agents de la police municipale.

Le coût global de cette opération est évalué à 1000 €. Les crédits nécessaires au financement des récompenses seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Chaque classe participante utilisera son matériel pour produire l'écusson qu'elle présentera au jury.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
À L'UNANIMITÉ,

- Approuve les termes du règlement du concours 2024 - « Création de l'écusson de la Police Municipale » joint en annexe ;
- Autorise monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document afférent à l'organisation de ce concours.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan  
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération  
Conseiller régional

Secrétaire de séance :



## Ville de Draguignan

### RÈGLEMENT DU CONCOURS "CRÉATION DE L'ÉCUSSON DE LA POLICE MUNICIPALE"

Le concours "Création de l'écusson de la police municipale" a pour objet de répondre à l'axe 1 de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance à savoir, « agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention » en créant dès le plus jeune âge un lien entre les enfants et les policiers municipaux de la ville de Draguignan.

Ce concours a pour objectif de neutraliser les préjugés et d'amorcer une relation de confiance entre la police de proximité et les enfants des classes de CM1 et CM2 scolarisés à Draguignan.

#### ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

Après publication du concours dans les écoles élémentaires et primaires de la ville de Draguignan, les classes souhaitant s'engager dans ce projet devront se faire connaître auprès du service des affaires scolaires en rédigeant une lettre de candidature avant le **20 décembre 2023**.

#### ARTICLE 2 : PRESELECTION : CRITERES ET COMPOSITION DU COMITE DE PRESELECTION DES CLASSES

La présélection pourra avoir lieu si un nombre important de classes souhaite participer à ce projet.

Le comité de présélection est composé de l'Adjoint Délégué aux affaires de sécurité et à la prévention de la délinquance, de l'Adjointe Déléguée aux affaires scolaires, du chef de service de la police municipale et de la coordinatrice du CLSPD.

Pour ce faire, les indicateurs de présélections seront :

- Le soin porté à la rédaction de la candidature
- Les motivations exposées sur la candidature
- L'originalité de la candidature

Les classes retenues seront informées par mail par le biais du service des affaires scolaires le 15 janvier 2024.

#### ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Les classes retenues lors de la présélection, devront s'engager sur la durée du projet à savoir, participer aux différentes phases de ce concours qui se déroulera du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 19 avril 2024:

- **Phase 1** : Les classes retenues, s'engagent à accueillir sur deux temps de 45 minutes, des policiers municipaux qui viendront expliquer aux enfants les attendus du projet mais également parler aux enfants du fonctionnement de la police municipale, du métier de policier...
- **Phase 2** : Participation au concours : cette phase permettra aux classes engagées de créer avec les enfants l'écusson de la police municipale selon le cahier des charges présenté lors de l'animation prévue à cet effet.
- **Phase 3** : les élèves des classes participantes seront invités à participer à la journée « Raid Aventure » qui se déroulera le lundi 21 avril 2024 (durant les vacances de printemps)
- **Phase 4** : la classe gagnante du concours sélectionnée par le jury s'engage à participer courant mai /juin à une après-midi sportive encadrée par des policiers municipaux et offerte par la Commune (sortie et transport) et programmée selon le calendrier pédagogique de l'enseignant référent.
- **Phase 5** : la classe gagnante du concours sélectionnée par le jury s'engage à participer à la remise officielle de l'écusson, lors d'une cérémonie organisée par la commune.

#### ARTICLE 4 : COMPOSITION ET DELIBERATION DU JURY FINAL

Le jury est constitué d'au moins 4 membres dont :

- Monsieur le Maire de la Ville
- Monsieur l'Adjoint Délégué aux affaires de sécurité et à la prévention de la délinquance,
- Madame l'Adjointe Déléguée aux affaires scolaires
- Monsieur le chef de service de la police municipale
- Madame la coordinatrice du CLSPD
- Madame l'Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale ou son représentant

Chaque membre du jury est libre dans le choix des lauréats du moment que l'écusson choisi répond strictement au cahier des charges.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

La classe gagnante participera à une après-midi sportive encadrée par des policiers municipaux. La classe gagnante sera également reçue par Monsieur le Maire ainsi que par l'équipe coordinatrice du projet, pour une remise officielle de l'écusson aux policiers municipaux.

#### **ARTICLE 6 : DROITS D'IMAGE ET DROITS D'AUTEUR**

La Commune de Draguignan est libre d'utiliser les participations reçues comme elle le jugera utile pour son action. En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur réalisation à l'organisateur qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités d'information du public (revue municipale, affiches, supports internet...)

Un document spécifique « Droits d'image » devra être signé par les parents des élèves de la classe gagnante dans le cadre de la prise de photos lors de la sortie sportive ou lors de la cérémonie de remise officielle.

#### **ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

#### **ARTICLE 8: LITIGE**

En cas de litige, les organisateurs et le référent de la classe participante se rencontreront afin d'établir une solution concertée.

En cas de difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement, la commune organisatrice se réserve le droit de trancher souverainement.

Dans l'hypothèse d'un comportement inadapté, l'organisateur se réserve le droit de refuser à un élève de pouvoir participer à ladite manifestation, sur décision motivée et après information de l'enseignant référent.

**Le Maire de Draguignan**

**Richard STRAMBIO**



Bienvenue  
sur votre plateforme  
**BL échanges sécurisés** 

**Berger  
Levrault**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE DRAGUIGNAN

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_168
Objet :	<b>ORGANISATION D'UN CONCOURS À DESTINATION DES ÉLÈVES DU CYCLE 3 « CRÉATION DE L'ÉCUSSON DE LA POLICE MUNICIPALE »</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	083-218300507-20231115-2023_168-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 083-218300507-20231115-2023_168-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2023-168.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_168-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	127.2 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 168-1 AFF SCO - Règlement concours écusson.pdf Nom métier : 99_DE-083-218300507-20231115-2023_168-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	62.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 novembre 2023 à 10h16min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 novembre 2023 à 10h16min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 novembre 2023 à 10h16min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 novembre 2023 à 10h16min32s	Reçu par le MI le 2023-11-17